

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2577

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

A l'alinéa 6, remplacer les mots :

"vingt-quatre heures",

par les mots :

"quinze jours".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette décision nécessite du temps.